

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit	
PERGAM EUROPE QUANT - Action : I - ISIN FR0013466166 Compartiment de la SICAV PERGAM FUNDS	
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par PERGAM	
Nom de l'initiateur : PERGAM	
Site internet : www.pergam.net	
Contact : Appelez le +33 (1) 53 57 72 00 pour de plus amples informations sur le produit.	
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PERGAM en ce qui concerne ce document d'informations clés.	
PERGAM est agréée par la France sous le numéro GP01032 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.	
Date de production : 31/03/2025	

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PERGAM EUROPE QUANT est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. Elle peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.

Objectifs : l'objectif de gestion du compartiment : PERGAM EUROPE QUANT est de générer sur le long terme des plus-values en investissant principalement dans des entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation sélectionnées à partir de critères qualitatifs et techniques. L'objectif est d'atteindre une performance annuelle nette de frais supérieure à 6% pour les actions I, supérieure à 5.8% pour les actions CS et supérieure à 5,2% pour les actions R, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. L'actif est composé à hauteur de 75% minimum en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra- financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extra-financier du compartiment est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

L'objectif de performance est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du compartiment.

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire flexible. Ce compartiment est principalement exposé aux marchés actions de la Zone Euro, de la Suisse, du Royaume-Uni, et des Pays Nordiques.

Ce compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions ou titres de fonds propres (certificats, titres participatifs...) de sociétés européennes en analysant différents critères fondamentaux et techniques.

Au moins 75% de l'actif du Compartiment sera exposé aux actions ou instruments de fonds propres de sociétés ayant leur siège dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays situé hors d'Europe mais qui exercent leurs activités de façon prédominante en Europe, ainsi que les holdings dont les participations sont investies de façon prédominante dans des sociétés dont le siège se trouve dans un pays européen.

Le compartiment pourra être exposé à 30% maximum de l'actif aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros).

Le degré d'exposition du compartiment au risque action est compris entre 75% et 110%.

Les choix s'appuient avant tout au jugement porté sur les différentes sociétés en tenant compte des considérations générales de l'économie de la zone d'investissement, des différents pays et des secteurs d'activité.

Dans la limite de 25%, le compartiment pourra être exposé en produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains), du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations dont 15% maximum en titres High Yield dits spéculatifs, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Le gérant peut se référer, de manière non exclusive et non mécanique, aux notations des agences de notation qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes. Il veillera à ce titre à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations. Le gérant dispose ainsi de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres en portefeuille et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

Le Compartiment pourra investir dans les limites réglementaires de 10% en parts ou actions d'OPCVM, de FIA français ou européens, ou compartiment d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

Il est précisé que le compartiment pourra être exposé à hauteur de 40% à des devises hors Euro. Les principales devises auxquelles il s'exposera sont le CHF, GBP, SEK, DKK et le NOK.

Ce compartiment est éligible au PEA.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5), ayant une connaissance théorique de marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

Assurance : Non-applicable.

Dépositaire : ODDO BHF SCA.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse middle@pergam.net. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.pergam.net.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvrable avant 12h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés à Paris, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé la SICAV dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Les risques suivants supportés par la SICAV non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de la SICAV :

Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :	Si vous	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
-------------	---------	--

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 689.32 €	3 084.05 €	
Scénario de tensions	Rendement annuel moyen	-63.11%	-20.96%	Le scénario de tensions décrit la performance possible en cas d'évolution extrêmement défavorable (de crise majeure) des marchés
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 059.43 €	8 059.43 €	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre 30/09/2021 et 30/09/2022.
	Rendement annuel moyen	-19.41%	4.22%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 311.98 €	13 365.03 €	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre 31/03/2020 et 31/03/2025.
	Rendement annuel moyen	3.12%	5.97%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 578.52 €	16 291.41 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre 31/10/2016 et 31/10/2021.
	Rendement annuel moyen	35.79%	10.25%	

Que se passe-t-il si PERGAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société PERGAM n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	417 €	1 711 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,21 %	2,77 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,29 % avant déduction des coûts et de 5,52 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,6% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	160 €
Coûts de transaction	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	23 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6% pour les actions L, de 5,8% pour les actions CS et de 5,2% pour les actions R.	38 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de PERGAM – 28 rue Bayard – 75008 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.pergam.net.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le fonds est classé « Article 8 » au sens du Règlement SFDR

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.pergam.net/fonds/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 1 an en fonction de la date de création de l'action.

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.pergam.net/fonds/>